

**MAIRIE DE ST PIERRE LE VIEUX**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 4 Avril 2017**

---

**Etait présents** : Mmes BOUTET Christine (absente en début de séance), METEAU Delphine, PEPIN Christelle (Pouvoir David VALADE), RAVARD Alexandra, ROLLAND Christiane, MM AUDOUIT Claude, GABORIAU Sébastien, HENRIET Pierre, LELAURE Nicolas, MESSÉ Alain, MOINARD David, THEBAULT André, VALADE David (départ à 20 h donne pouvoir à Mme PEPIN Christelle) et Christian HENRIET, Maire.

**Etait absent** : Mr PAIRAUD Guillaume

**Secrétaire** : Mme PEPIN Christelle

**Votants** : 14

**Vote des taux d'imposition 2017**

Le Conseil décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2017, vote à l'unanimité.

**Sentier pédestre à La Porte de l'île : acquisition d'une parcelle et validation du projet**

Mr le Maire informe qu'il serait souhaitable d'acquérir une parcelle à La Porte de l'île pour la réalisation du sentier pédestre. Les propriétaires ont fait une offre à 1000 € pour la parcelle AC 152 d'une contenance de 294 m<sup>2</sup>. Le Conseil accepte d'acquérir cette parcelle au prix de 1000 €. (Vote : 11 voix pour 1 voix contre et 1 abstention).

Mr Le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 23 février dernier, les demandes de subventions concernant le sentier pédestre de La Porte de l'île ont été sollicitées auprès de la DREAL, du Contrat Vendée Territoires, du Pacte Régional Ruralité et l'enveloppe parlementaire. La DREAL demande à ce que les devis joints au dossier de demande de subvention soient datés de moins de 3 mois. De nouveaux devis ont donc été sollicités auprès des entreprises. Le coût global des travaux s'élève donc à 103 428 € 68 HT. Subventions déjà accordées : 5000 € Enveloppe Parlementaire et Contrat Vendée Territoires 41 145 € 02. Subventions en attente de réponse la DREAL 25 000 € 00 HT et Pacte Régional Ruralité 10 342 € 86 HT. Le Conseil valide le projet et s'engage à ne commencer les travaux que si le plan de financement réel est suffisamment conforme au prévisionnel, à savoir une part à la charge de la commune n'excédant pas 40 000 €, des travaux de busage (non subventionnables) ayant été obligatoires dans tous les cas pour le fossé allant de la rue de la Logette à la rivière vers le port de La Porte de l'île (Vote : 11 voix pour 1 voix contre et 1 abstention).

*Arrivée de Mme BOUTET Christine*

**SÉCURISATION ENTRÉE REGROUPEMENT SCOLAIRE**

Mr le Maire rappelle qu'il est désormais obligatoire d'équiper le portail de l'école d'un système d'ouverture automatique pour des raisons de sécurité.

Mr le Maire présente les différents devis. Le Conseil émet la possibilité de créer un portillon, qui serait équipé d'un système d'ouverture sécurisé et demande que des devis soient établis. Décision reportée à un prochain conseil.

*Départ de Mr VALADE David*

**ADILE : PROGRAMME ÉCO PASS 2017 : ACQUISITION DANS L'ANCIEN ET NEUF**

Mr le Maire informe que le Conseil Départemental de la Vendée va modifier son programme « Eco-Pass » en supprimant l'éligibilité aux opérations neuves (achat terrain et construction) en ne conservant que les opérations d'acquisition suivies d'une amélioration énergétique. Mr le Maire précise que l'Eco-Pass est une aide forfaitaire de 3000 € soit 1 500 € attribués par la commune et 1 500 € par le Conseil Départemental de Vendée. Le Conseil accepte à l'unanimité de reconduire pour 2017 deux dossiers Eco-Pass.

Mr Le Maire informe que la commune pourrait continuer, si elle souhaite, à apporter une aide forfaitaire aux ménages respectant certaines conditions : ressources ne dépassent pas les plafonds de ressources PTZ (Prêt à Taux Zéro), être primo-accédant au sens du PTZ (ne pas avoir été propriétaire dans les 2 dernières années de sa résidence principale) et construire un logement neuf respectant la RT2012 en vue de l'occuper à titre de résidence principale. Le Conseil accepte à l'unanimité d'attribuer une aide forfaitaire de 1 500 € pour deux dossiers.

**SYDEV : MODIFICATION DES STATUTS**

Mr le Maire présente les nouveaux statuts du SYDEV concernant l'adhésion de La Roche-sur-Yon Agglomération. Le Conseil accepte les nouveaux statuts. (Vote : 13 voix pour et 1 abstention)

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE : ICPE BIONERVAL À BENET**

Mr Le Maire informe que la SAS SECANIM CENTRE (BIONERVAL) a déposé une demande afin d'obtenir l'autorisation unique relative au projet d'extension du plan d'épandage de l'unité de méthanisation située sur le territoire de la commune de BENET. Cette installation est soumise à autorisation et nécessite l'organisation d'une enquête publique

qui a lieu du 24 mars au 24 avril 2017. Le conseil émet un avis favorable. (Vote : 13 voix pour 1 abstention).

### **CCVSA : CONTRAT VENDÉE TERRITOIRE**

Mr le Maire rappelle que la loi NOTRe du 7 août 2015 redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale. Dans ce cadre, le Département de la Vendée centre ses interventions sur la solidarité sociale mais également sur la solidarité territoriale pour accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de leurs projets. Cet accompagnement doit faire l'objet d'un contrat avec les EPCI pour une durée de quatre ans. Ce contrat a pour objectifs de : favoriser un développement équilibré et durable du territoire, flécher les subventions sur des priorités, mettre en place un guichet unique de gestion des subventions, développer une vision prospective du territoire. L'enveloppe du Département pour le territoire s'élève à 1 973 810 € pour la durée totale du contrat et a été répartie en trois catégories de projets : opérations d'investissement structurantes 70%, projets communaux d'intérêt local entre 15 et 30 %, opérations et actions de fonctionnement structurantes du territoire : 10 %. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à signer le Contrat « Vendée Territoires » avec le Département de la Vendée. (Vote : à l'unanimité).

### **ACQUISITION D'UNE BETONNIERE**

Mr le Maire informe qu'il serait nécessaire de remplacer la bétonnière de la commune et présente différents devis. Le Conseil retient à l'unanimité le devis LNTN NIORT pour un montant de 669 € 00 HT soit 802 € 80 TTC.

### **INTERVENTION ARCHIVES COMMUNALES**

Mr le Maire informe que l'archiviste du Centre de Gestion a visité le 13 mars dernier le local archives de la mairie. Le temps d'intervention pour classer et trier les archives est estimé à 5 semaines. Coût total de l'intervention : 5 250 € TTC. Le Conseil accepte à l'unanimité la proposition du Centre de Gestion.

### **ACHAT DICTIONNAIRES POUR LES FUTURS 6<sup>ème</sup>**

Mr Le Maire rappelle au Conseil que la Municipalité offre chaque année aux élèves entrant en 6<sup>ème</sup> un dictionnaire. Cette année, 9 élèves sont concernés. Il propose d'acheter ces dictionnaires à « Lire Demain » pour un montant de 203 € 85 TTC. Le conseil accepte à l'unanimité.

### **TRAVAUX CIMETIERE DE ST PIERRE**

Mr Le Maire informe que 3 entreprises ont été sollicitées pour établir un devis concernant la remise à plat des sépultures en terrain commun dans le cimetière de St PIERRE. Seule l'entreprise GAUTIER de Petosse a répondu. Le devis s'élève à 7 800 € HT. Le Conseil accepte à l'unanimité le devis.

### **REPLACEMENT ORDINATEUR COMPTABILITÉ**

Mr Le Maire informe qu'il serait nécessaire de remplacer l'ordinateur du poste comptabilité car celui-ci est vieillissant. Le devis s'élève à 1 230 € TTC. Le Conseil accepte le devis. (Vote : 13 voix pour 1 abstention).

### **QUESTIONS ET INFORMATIONS**

Mr Le Maire informe

- Qu'il serait possible de disposer, à titre gratuit et en accord avec le fermier, d'une partie réduite du terrain jouxtant l'aire de loisirs pour y faire une zone de parking. Les démarches vont être lancées.
- Qu'il est possible de faire des plantations pour aménager le sentier pédestre le long de RD 23. La liste des plantes autorisées a été envoyée par la DREAL.
- Que l'Amicale Laïque et l'Association de parents d'Elèves proposent que la fête de la musique du 17 juin commence dans l'après-midi pour les enfants, idée retenue lors de la commission animation.

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 9 mai 2017.

Vu par nous, Maire de la Commune de ST PIERRE LE VIEUX pour être affiché le 10 avril 2017 à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1884.

A St Pierre Le Vieux, le 7 avril 2017

Le Maire,  
Christian HENRIET